



Communique suite à la présentation suite à la présentation par la République de Djibouti de son rapport initial du Pacte relatif aux droits civils et politiques.

Une délégation djiboutienne conduite par Monsieur Hersi Ismail Abdi, Secrétaire Général du Ministère de la Justice accompagné de plusieurs hauts fonctionnaires ont présenté le rapport initial de la République de Djibouti au Comité des Droits de l'Homme qui s'est tenu à Genève les 16 et 17 octobre 2013.

L'Ambassadeur de Djibouti à Genève, Monsieur Mohamed Siad Doualeh et son équipe ont assisté la délégation tout au long du processus.

Le comité s'est félicité de la soumission du rapport initial par Djibouti de son rapport initial. Il a félicité le Gouvernement de Djibouti pour la ratification du second protocole facultatif du Pacte relatif aux droits civils et politiques. Le Comité des droits de l'homme a salué l'absence totale de réserve de la République de Djibouti.

Il a en outre souligné le respect de la République de Djibouti des procédures du Comité des droits de l'homme et a remercié la délégation djiboutienne pour les réponses apportées à la liste des points soulevés par les membres du Comité.

L'examen interactif a donné une opportunité aux experts et aux délégués d'approfondir le dialogue constructif basé sur la liste des points, ce qui a donné lieu à des échanges francs, directs.

Tout en notant la pertinence des nombreuses questions posées par les experts, la délégation djiboutienne s'est étonnée de certaines allégations infondées et non vérifiées directement extraites des rapports de certaines ONG.

Elle a néanmoins saisi l'opportunité pour clarifier un certain nombre de faits et à largement démontré leur caractère infondé.

Le Comité a également loué la République de Djibouti pour l'abolition de la peine de mort réaffirmant ainsi son engagement pour le droit à la vie et à la dignité de l'être humain ainsi que les nombreux développements intervenus dans les domaines législatifs et la mise en œuvre de multiples mécanismes de promotion et de protection des droits de l'homme tels que le Médiateur et la Commission Nationale des Droits de l'Homme.

Au vu du temps relativement court imparti à l'examen il a été décidé de répondre de manière plus exhaustive aux questions en suspens et de les remettre par écrit au secrétariat du Comité des droits de l'homme le lundi 21 octobre 2013.

Le Comité s'est félicité des nombreuses avancées dans l'application du Pacte relatif aux droits civils et politiques et plus largement de la coopération de la République de Djibouti avec les mécanismes onusiens de promotion et de protection des droits de l'homme.

Djibouti a souligné que la préparation des rapports a été conçue par la délégation djiboutienne comme un exercice utile d'auto-évaluation et elle a exprimé le souhait que les observations et recommandations ciblées que le Comité adoptera à l'issue du dialogue aideront la République de Djibouti à entreprendre des actions concrètes qui viseront à l'amélioration et la protection des droits de l'homme sur le terrain.

Fait à Genève le 18 octobre 2013